



# Standard Site Economique

Structure de données ouvertes pour caractériser les ZAE et autres sites économiques



Standard CNIG
Site Economique
(version projet - juin 2023)

# Table des matières

1	Présentation du standard de données	6
	1.1 Identification	6
	1.2 Généalogie	7
	1.3 Ressources complémentaires	8
2	Contexte réglementaire	9
3	Contenu du standard de données	10
	3.1 Description et exigences générales	10
	3.2 Modèle conceptuel de données	12
	3.3 Catalogue d'objets	13
	1. POLE-ECO	
	2. SITE-ECO	
	3. TERRAIN-ECO	
	3.4 Description des types énumérés	
4	Recommandations pour les données des Sites économiques	
•	4.1 Qualité des données	
	4.2 Règles d'organisation et de codification	
5.	. Métadonnées	
_	5.1 Généralités	
	5.2 Consignes de nommage du fichier	23
	5.3 Identification des données	
	5.4 Classification des données et services géographiques	
	5.5 Mots-clés	
	5.6 Situation géographique	26
	5.7 Références temporelles	
	5.8 Qualité et validité	
	5.9 Autres mesures qualité	27
	5.10 Conformité	27
	5.11 Contraintes en matière d'accès et d'utilisation	27
	5.12 Organisation responsable de la ressource	28
	5.13 Métadonnées concernant les métadonnées	
6	Annexes :	
	6.1 Name courte des attribute	20

Titre Standard CNIG Site Economique

Sous-titre Structure de données ouvertes pour inventorier et caractériser les ZAE et autres sites

économiques

Description du document

Statut juridique

Sources

Résumé

Ce document vise à spécifier la structure de données ouvertes pour inventorier et caractériser les zones d'activité économique.

Date Le 28 juin 2023

**Versions** - v2023-<mark>06</mark> cf. § <u>Suivi du document</u>

Le standard national d'échange de données sur les sites économiques a pour objectif d'harmoniser l'échanges des informations géographiques de description des zones d'activité économique (ZAE) et autres sites économiques.

Il se place du point de vue de :

 l'utilisateur désirant identifier des sites économiques avec leurs caractéristiques, dans leur contexte géographique;

 la collectivité territoriale et ses partenaires qui collectent et saisissent l'information à fin d'en dresser l'inventaire règlementaire;

Le standard détermine, entre autres :

• le modèle conceptuel des données, le catalogue d'objets et son implémentation

 les règles d'organisation et de codification des données (format, organisation et nommage des fichiers)

• les règles de topologie (la structuration des données spatiales)

• le système de géoréférencement (l'attribution de coordonnées géographiques) N'étant pas visé par aucun texte de loi, il ne s'agit pas d'un standard à statut réglementaire. GT CNIG Aménagement / sous-groupe ZAE s'appuyant sur de <u>nombreuses démarches de</u>

standardisation préalables.

**Rédacteurs** Arnauld Gallais et participants au GT CNIG Aménagement / sous-groupe ZAE

ContributeursGT CNIG Aménagement / sous-groupe ZAERelecteursGT CNIG Aménagement / sous-groupe ZAE

**Format** Formats disponibles du fichier : LibreOffice Writer (.odt), Adobe PDF **Diffusion** PDF sur le site du CNIG et schéma publié sur <u>schema.data.gouv.fr</u>

**Organisme** Conseil National de l'Information Géolocalisée (<u>CNIG</u>)

**Langue** français

**Mots-clés** site économique, zones d'activité économique, ZAE, aménagement du territoire,

CNIG, SIG, information géographique

Statut du document (•) Projet de géostandard en cours d'élaboration

() Appel à commentaires public organisé par le CNIG

( ) Projet de géostandard proposé à la commission des Standards du CNIG

( ) Géostandard validé par la Commission des standards du <date>

Licence Ce document est sous Licence Ouverte (Open Licence) Etalab



28/06/2023

3

# Suivi du document

mai à juillet 2023

Première version projet. Élaboration du catalogue d'objets. Dépôt sur le Github dédié.

Prise en compte des issues du Github et des contributions du GT CNIG Aménagement

Projet de standard Site Economique v2023-xx pour l'appel à commentaires CNIG

Prise en compte des remarques formulées dans le cadre de l'appel à commentaires CNIG

# Acronymes et abréviations

ADEME	Agence de la transition écologique
CEREMA	Centre d'Etude et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
CNIG	Conseil National de l'Information Géographique
CNIL	Commission Nationale Informatique et Liberté
DDT(M)	Direction départementale des Territoires (et de la Mer)
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EPF	Etablissement public foncier
IGN	Institut national de l'information géographique et forestière
INSPIRE	Infrastructure for spatial information in Europe
MCD	Modèle Conceptuel de Données
MTES - MCT	Ministère de la transition écologique et solidaire - Ministère de la cohésion des Territoires
NAF	Nomenclature d'activités française de l'INSEE.
NGF	Nivellement Général de la France
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PNFE	Portail national du foncier économique
RGF93	Réseau géographique français 1993
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RNB	Référentiel national des bâtiments
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SIG	Système d'information géographique
SIREN / SIRET	Système national d'identification et du répertoire des entreprises et de leurs établissements
TUP	Regroupement de parcelles en <u>unité foncière</u> .
UML	Unified Modeling Language
WGS84	World Geodetic System 1984
ZAE	Zone d'activité économique
ZAN	(objectif de) Zéro Artificialisation Nette

# **Glossaire**

Zone d'activité économique	Les Zones d'activité économique (ZAE) sont définies à l'article L318-8-1 du code de l'urbanisme.  "Sont considérées comme des zones d'activité économique, au sens de la présente section, les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire mentionnées aux articles L. 3641-1, L. 5214-16, L. 5215-20, L. 5216-5, L. 5217-2 et L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales."  Une ZAE est prioritairement réservée à l'implantation d'entreprises. Elle réunit les pouvoirs publics, les collectivités et les entreprises dans une logique partenariale autour d'objectifs de croissance.  Elle est en général placée sous le régime juridique du permis d'aménager ou d'une zone d'aménagement concerté (ZAC).  La ZAE se présente comme un espace cohérent en termes d'aménagement et de tissu urbain, délimité géographiquement, et destiné à accueillir des activités industrielles, artisanales, commerciales, tertiaires, touristiques portuaires ou aéroportuaires.  Elle englobe : les terrains bâtis et non bâtis occupés par des activités ; les terrains non bâtis, les terrains aménagés ou non aménagés destinés à l'accueil de ces activités à court, moyen ou long terme ; les voiries internes, les espaces verts et surfaces techniques nécessaires à son fonctionnement.  Depuis la loi NOTRe, les ZAE relèvent de la compétence de l'EPCI.  On dénombre un peu plus de 30 000 ZAE couvrant environ 500 000 ha du territoire national.
Site économique	Outre les ZAE, cet ensemble plus large comprend également : - les sites économiques "historiques" regroupant plusieurs établissements présents dans les zones d'urbanisme à vocation économique (Ue, etc.) à l'exception des centre-villes, et n'ayant pas fait l'objet de transfert de compétence à l'EPCI ; - les établissements isolés (ou mono-fonctionnel) présentant les mêmes caractéristiques mais avec un seul établissement (exemple : le site délaissé de Continental) ; - des réserves foncières également présentes dans les zones d'urbanisme à vocation économique et correspondant aux projets de zones d'activité économique ou à leurs extensions futures.
Géolocalisation	Localisation d'un objet avec des coordonnées géographiques en deux ou trois dimensions. Ces coordonnées peuvent être exprimées en longitude / latitude ou en projection cartographique Lambert 93 pour la France métropolitaine.
Unité foncière	L'unité foncière est un ensemble de parcelles contiguës appartenant à un même propriétaire, c'est à dire un « îlot de propriété d'un seul tenant, composé d'une parcelle ou d'un ensemble de parcelles appartenant à un même propriétaire ou à la même indivision ».  Le terme de TUP est également employé pour désigner le regroupement de parcelles en unité foncière.

## 1 Présentation du standard de données

### 1.1 Identification

Nom du standard Standard CNIG Site Economique

Titre du standard Standard national d'échange de données sur les sites économiques

État des lieux La plupart des EPCI mènent des actions pour renforcer la connaissance de leur Raison d'être du foncier économique. De nombreux territoires ont développé des modèles de standard données pour inventorier et caractériser les ZAE et autres sites économiques.

> Pour homogénéiser les données produites, assurer leur interopérabilité et en particulier honorer l'échéance de août 2023 pour dresser l'inventaire des ZAE par les EPCI en application de l'article 220 de la loi Climat et Résilience, il a paru utile d'élaborer le standard national d'échange de données sur les sites économiques.

**Enjeux** Les enjeux sont multiples, ils consistent à :

- collecter et structurer les données d'identification et de caractérisation des ZAE et autres sites économiques;
- homogénéiser leur qualité en s'appuyant sur un géostandard national ;
- développer l'approche foncière pour :
  - suivre la commercialisation des parcelles et connaître le rythme de consommation foncière des ZAE et autres sites économiques
  - identifier les solutions d'implantation de nouvelles activités économiques
- réduire les coûts de collecte et de gestion des données ;
- faciliter la remontée d'information terrain en continu :
- produire et diffuser des données ouvertes
- participer à l'observation territoriale : activités, établissements, emplois
- conforter les plateformes nationales :
  - le portail national du foncier économique
  - l'observatoire de l'artificialisation

Objectif de la Standardiser l'identification et la caractérisation des sites économiques afin d'en **standardisation** constituer l'inventaire et faciliter leur gestion.

Le standard vise en particulier à :

- répondre à l'impératif règlementaire de dresser l'inventaire exhaustif des ZAE avant le 22 août 2023, puis sa mise à jour tous les 6 ans, comprenant :
  - l'état parcellaire des unités foncières
  - l'identification des propriétaires et des occupants
  - le taux de vacance de la ZAE, défini à partir des unités foncières inoccupées depuis au moins 2 ans par une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises (CFE).
- offrir une meilleure connaissance du territoire dans le domaine économique en délimitant les périmètres d'activité économique à des fins d'analyse spatiale, territoriale et statistique;
- développer une approche foncière permettant de connaître le rythme de commercialisation des parcelles et le rythme de consommation foncière ;
- permettre le développement de nouveaux services numériques à valeur ajoutée ;
- homogénéiser les données et leur qualité pour faciliter le développement du portail national du foncier économique.

**Description succincte** L'information relative aux sites économiques comprend :

du contenu - les informations générales sur le site économique et son périmètre

- la description des unités foncières et leurs stades d'occupation
- les établissements localisés dans le site économique.

**Structure et contenu** Ce document comprend trois parties.

- du document la première explicite le contexte technique, réglementaire, et les enjeux ;
  - la deuxième décrit le modèle conceptuel des données et le catalogue d'objets ;
  - la troisième comprend des recommandations quant à la saisie des données et leur qualité, ainsi que des règles d'organisation et de codification des données.

# standard?

A qui s'adresse le Il s'adresse à toute structure, observatoire local, acteur de l'aménagement, porteur de projet, public ou privé, désirant échanger des données en vue de contribuer au recensement, à la connaissance et à la qualification des ZAE et autres sites économiques.

> Il s'adresse en particulier aux autorités compétentes en matière de création, d'aménagement et de gestion des ZAE.

- Champs d'application Recensement et caractérisation des ZAE et autres sites économiques
  - Alimentation en données du portail national du foncier économique
  - Interopérabilité des données entre les applications et plateformes pour assurer la capitalisation et l'enrichissement des informations relatives aux sites économiques
  - Valorisation et mobilisation de cette donnée au profit des politiques foncières territoriales et de leur mise en œuvre opérationnelle, au service des enjeux de sobriété foncière.

**Principaux thèmes** Principales catégories d'informations au regard de la norme ISO 19115 :

Aménagement du territoire, Foncier, Urbanisme

Liens avec les thèmes Les informations relatives aux ZAE et autres sites économiques intègrent le thème **INSPIRE** 4 "Usage des sols" de l'annexe III de la directive Inspire.

Statut réglementaire N'étant actuellement visé par aucune règlementation en vigueur, ce standard d'échange de données ne présente pas de statut réglementaire.

# d'application

**Zone géographique** France entière, métropole et territoires ultra-marins

# spatiale

*Type de* Les données géographiques concernées sont de nature vectorielle.

représentation Il s'agit d'objets géographiques surfaciques (emprise de sites économiques et leur partitionnement en unités foncières) et ponctuels (établissements en activité au sein des sites économiques).

Résolution, niveau de Les données traitées dans ce standard sont d'un niveau de résolution référence cartographique compatible avec le référentiel parcellaire cadastral et foncier.

## 1.2 Généalogie

Contexte national - Objectif de « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) d'ici 2050, comme l'un des objectifs majeurs de la loi « Climat et résilience » (cf. infra).

> Dans ce contexte, toutes les initiatives de bonne utilisation et de recyclage du foncier économique participent potentiellement à l'objectif ZAN.

- Lancement du portail national du foncier économique (PNFE). cf. infra

L'élaboration du Standard CNIG Site Economique s'est appuyée sur les nombreuses expériences territoriales préalablement menées en Régions Picardie, Bourgogne Franche-Comté, PACA, Hauts de France, Grand-Est, DREAL Centre Val de Loire, etc.), départements (DDT49, DDT69, etc.), ainsi que dans des applications nationales portées par le Cerema (Urbansimul) et par la Banque des

territoires.

Ces expériences ont fourni un robuste corpus documentaire pour l'élaboration du standard.

Périmètre de travail Le standard décrit et standardise les données relatives aux ZAE et autres sites économiques.

**Projets connexes** recensement et identification des sites en friches, cf. Standard CNIG Friches.

Portail national du Le portail national du foncier économique (PNFE) recense les disponibilités foncier économique foncières pour l'activité économique. Il aide à la fois les collectivités dans la mise en place de leur stratégie foncière en accord avec les principes de sobriété foncière, et les entreprises dans leurs démarches de développement ou d'implantation en France et d'identification des territoires répondant à leurs besoins fonciers et immobiliers. Il comprend des ressources documentaires, un module cartographique dont les données s'appuieront entre autres sur le standard CNIG Site Economique, des recensements de bonnes pratiques, etc.

Déroulement de L'instruction s'est effectuée sous l'égide du CNIG au sein du sous-groupe ZAE du l'instruction GT CNIG Aménagement regroupant les thématiques Friches, ZAE et Opérations d'aménagement.

> Elle s'est également déroulée en coordination avec Etalab et en particulier http://schema.data.gouv.fr/, qui a permis de publier le Schéma des sites <u>économiques</u>. (REM@ non encore disponible)

*Perspectives* Le standard évolue principalement en fonction :

- d'évolution des évolutions règlementaires ;
  - du contexte technique et évolutions des applications auxquelles il est destiné ;
  - des besoins et contributions de la communauté d'utilisateurs.

## 1.3 Ressources complémentaires

**Ressources** L'utilisateur pourra se référer aux ressources suivantes : documentaires

- GT CNIG Aménagement et Github du projet ZAE
- https://schema.data.gouv.fr/cnigfr/schema-site-economique (REM@ non encore disponible)
- Portail national du foncier économique

### **Contacts**

Sur le volet métier "Sites économiques" : Bureau de la connaissance et des politiques foncières: ad3.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

Sur le volet applicatif et exploitation géomatique : cnig@cnig.gouv.fr

# 2 Contexte réglementaire

Directive européenne Pour favoriser la protection de l'environnement, la directive européenne INSPIRE INSPIRE impose aux autorités publiques de publier sur Internet leurs données environnementales géographiques et de les partager entre elles.

> La directive européenne INSPIRE concerne les séries de données géographiques « détenues par une autorité publique, ou en son nom, sous format électronique, relatives à une zone sur laquelle la France détient ou exerce sa compétence, et concernant un ou plusieurs thèmes figurant aux annexes I, II et III de la directive » (nouvel article L. 127-1 du code de l'environnement, résultant de la transposition de la directive).

> Les informations relatives aux sites économiques intègrent le thème 4 "Usage des sols" de l'annexe III de la directive Inspire.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) renforce les compétences des communautés de communes et d'agglomération. Elle a organisé le transfert obligatoire de l'ensemble des ZAE aux EPCI à compter du 1er janvier 2017 avec un pouvoir de gestion étendu.

Loi Climat et L'objectif de limiter l'artificialisation des sols introduit dans le Plan Biodiversité Résilience de 2018 a été consolidé par la Loi Climat et Résilience (août 2021) qui ancre l'écologie dans notre société : dans nos services publics, dans l'éducation de nos enfants, dans notre urbanisme, dans nos déplacements, etc.

> La Loi Climat et Résilience impose de lutter contre le phénomène d'artificialisation des sols pour apporter une partie de réponse aux enjeux liés au changement climatique, avec des objectifs ciblés et intégrés dans les documents de planification et d'urbanisme : dans les SRADDET d'ici 2024, ensuite déclinés dans les SCoT en 2026 et dans les PLU en 2027 en prévoyant des bilans trisannuels.

- L'article 191 : engage à réduire de moitié le rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF), puis d'atteindre le "zéro artificialisation nette" (ZAN) en 2050.
- L'article 220, traduit dans les articles L318-8-1 et L318-8-2 du Code de l'urbanisme) impose de dresser l'inventaire exhaustif des ZAE avant le 22 août 2023, puis sa mise à jour tous les 6 ans

Cet inventaire comprend:

- l'état parcellaire des unités foncières
- l'identification des propriétaires et des occupants
- Le taux de vacance de la ZAE, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone d'activité au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1447 du code général des impôts depuis au moins deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période.

L'inventaire est établi sur son territoire par l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activité économique.

**Code de l'urbanisme** L'article <u>L318-8-1</u> du code de l'urbanisme définit les Zones d'activité économique : "Sont considérées comme des zones d'activité économique, au sens de la présente section, les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire mentionnées aux articles L. 3641-1, L. <u>5214-16, L. 5215-20, L. 5216-5, L. 5217-2</u> et <u>L. 5219-1</u> du code général des collectivités territoriales."

# 3 Contenu du standard de données

### 3.1 Description et exigences générales

Présentation globale Les présentes recommandations conduisent à produire des données numériques des données à relatives à l'identification et la description des ZAE et autres sites économiques.

produire La modélisation associe à chaque entité ses définitions sémantiques (sens) et géométriques (forme). Le modèle conceptuel de données (MCD) décrit les entités et leurs relations relevant du thème. Il caractérise chaque classe par un nom, ses attributs, et sa nature géographique ou non.

> Chaque entité est représentée par une classe d'objets. Chacune est décrite dans le catalogue des objets qui l'explicite de façon littérale.

Positionnement du Ce standard peut être amené à évoluer pour répondre aux évolutions juridiques, **standard** techniques et à l'expression de nouveaux besoins applicatifs.

> Il détermine une structure nationale constituant le tronc commun ou la "structure socle" commune à l'ensemble des utilisateurs de la filière du foncier économique. Cette structure de données peut être complétée de champs d'informations particuliers afin de répondre à des besoins ou des usages locaux de l'information. Cependant, sauf consensus faisant évoluer le standard pour les y intégrer, ces champs locaux n'ont pas vocation à être repris par le standard national, ni intégrés dans les applications nationales qui s'y appuient.

# identifiants

**Gestion des** Le mécanisme de gestion des identifiants est décrit au <u>§4.2</u>.

**Topologie** On recherche la meilleure cohérence topologique possible entre les périmètres de sites économiques et les parcelles cadastrales sous-jacentes.

> Chaque site économique constitue une partition complète des unités foncières (resp. des parcelles cadastrales) sous-jacentes.

Deux sites économiques ne peuvent pas se superposer.

L'emprise d'un site économique peut intersecter plusieurs communes.

# temporelle

**Modélisation** Le modèle conceptuel de données fait référence à différentes dates ou millésimes, dont la date d'identification du site économique et de ses composantes, ainsi que celle de dernière actualisation des informations à son sujet.

> Les métadonnées INSPIRE doivent préciser les dates de création et d'actualisation du lot de données, et la date d'enregistrement des métadonnées.

# l'historique des objets données.

Gestion de Le standard ne gère pas l'historique des objets ni le versionnement des lots de

Système de référence Le système de référence temporel est le calendrier grégorien. Les valeurs de temps temporel sont référencées par rapport au temps local exprimé dans le système de temps universel UTC.

*Unité de mesure* Cf. système international de mesure.

*géographique* Exemple : (2.134104, 43.918599), (2.150076, 43.924153)

Rectangle de Les coordonnées du rectangle de localisation ajusté à l'emprise d'un lot de données *délimitation* sont exprimées en utilisant le référentiel mondial WGS84 géographique.

Système de référence Les systèmes de référence géographique préconisés sont rendus obligatoires par spatial l'arrêté du 5 mars 2019 portant application du <u>décret 2000-1276</u> du 26 décembre 2000 modifié portant application de l'article 89 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire

relatif aux conditions d'exécution et de publication des levés de plans entrepris par les services publics.

Les différents systèmes légaux en vigueur sur l'ensemble du territoire français sont listés ci-dessous, par zone géographique, avec leurs projection et système altimétrique associés.

### Cf. Systèmes de Référence de Coordonnées usités en France

Ainsi, chaque objet géographique est localisé dans une réalisation du système de référence réglementaire ETRS89 ou ITRS en utilisant la réalisation et la représentation plane associée correspondant au territoire couvert.

Millésime : 2023-02					
Zone géographique	Système de référence géodésique	Projection (code registre IGNF)	Repère de référence altimétrique	EPSG	
France métropolitaine	RGF93	Lambert 93 (RGF93LAMB93)	NGF - IGN 1969 Corse : NGF - IGN 1978	2154	
France métro Coniques Co					
Zone 1 (Corse) Zone 2 Zone 3 Zone 4 Zone 5 Zone 6 Zone 7 Zone 8 Zone 9 Guadeloupe	RGF93 RGAF09	CC42 (RGF93CC42) CC43 (RGF93CC43) CC44 (RGF93CC44) CC45 (RGF93CC45) CC46 (RGF93CC46) CC47 (RGF93CC47) CC48 (RGF93CC48) CC49 (RGF93CC49) CC50 (RGF93CC50) UTM Nord fuseau 20 (RGAF09UTM20)	NGF-IGN 1978 NGF-IGN 1969 NGF-IGN 1969 NGF-IGN 1969 NGF-IGN 1969 NGF-IGN 1969 NGF-IGN 1969 NGF-IGN 1969	3942 3943 3944 3945 3946 3947 3948 3949 3950 5490	
Martinique	RGAF09	UTM Nord fuseau 20 (RGAF09UTM20)	IGN 1987	5490	
Guyane	RGFG95	UTM Nord fuseau 22 (RGFG95UTM22)	NGG 1977	2972	
La Réunion	RGR92	UTM Sud fuseau 40 (RGR92UTM40S)	IGN 1989	2975	
Mayotte	RGM04	UTM Sud fuseau 38 (RGM04UTM38S)	IGN 1950 / Shom 1953	4471	
Saint-Pierre-et- Miquelon	RGSPM06 (ITRF2000)	UTM Nord fuseau 21 (RGSPM06U21)	Danger 1950	4467	

### Aspects juridiques

Certaines informations recueillies dans le cadre de l'inventaire des ZAE comprennent des données à caractère personnel permettant d'identifier les propriétaires d'unité foncière et leurs occupants.

Les bases de données détenues devront être déclarées et maintenues en conformité avec les dispositions du Règlement européen sur la protection des données (RGPD).

Les données diffusées devront obligatoirement être anonymisées.

Il convient de suivre les directives de la CNIL en matière de RGPD.

# 3.2 Modèle conceptuel de données

Le MCD des informations géographiques relatives aux données sur les sites économiques est décrit cidessous de façon graphique avec le formalisme <u>UML</u> et de façon littérale dans le catalogue d'objets.

**MCD** Graphique

**REM**@ insérer le MCD graphique

# 3.3 Catalogue d'objets

### Aide à la lecture du standard :

Le standard présente trois niveaux de collecte des informations :

- 1) Les attributs obligatoirement présents dont le renseignement est obligatoire sauf mention contraire. <u>Ils sont désignés en gras.</u>
- 2) Les attributs obligatoirement présents mais dont la saisie est facultative. Ils portent la mention "valeur vide autorisée".
- 3) Les attributs optionnels. Leur présence et leur saisie sont facultatives. Ces attributs sont désignés en italique
- Sauf mention explicite « valeur vide autorisée », le remplissage des attributs est obligatoire.

### Conventions de lecture :

Les attributs sont typés en : [identifiant] codés en chaînes de caractères (cf. §4.2) ; en chaîne de caractères [Car(n)] indique une chaîne de n caractères et [Car(long)] une chaîne de longueur non limitée ; en [date] (chaîne de 8 caractères cf. §4.2) ; en [entier] ; en [décimal(v)] v indiquant le nombre de chiffres après la virgule ; en [réel], en [binaire] (0 ou 1) ; [booléen] (oui ou non) ; url, etc.

Le séparateur utilisé pour les champs à valeurs multiples est le caractère pipe : |

### 1. POLE-ECO

Classe d'objet	POLE-ECO
Définition	Un pôle économique est constitué d'un regroupement de sites économiques géographiquement proches. Le pôle économique correspond à la réalité perçue par les territoires et permet de mieux appréhender l'observation statistique : nombre total d'établissements dans les différents sites économiques, nombre d'emplois, typologie de pôle.  La notion "macro" pôle économique de répond à une logique d'observation venant compléter assez naturellement la logique de gestion territoriale à plus grand échelle des sites économiques.
Synonyme	Regroupement géographique de sites économiques
Regroupement	Les pôles économiques ne sont pas regroupés
Critères de sélection	
Modélisation géométrique	Centroïde du regroupement géographique de différents sites économiques, pouvant constituer un élément de représentation cartographique de l'activité économique de l'attractivité globale d'un territoire à petite échelle (régionale, départementale).
Primitive graphique	Ponctuel 2D

Attribut	Définition	Occurrences	Туре	Contraintes
pole_id	identifiant du pôle économique	Codif. ID §4.3	identifiant	clé primaire
pole_nom	nom du pôle économique		varchar	valeur obligatoire
pole_vocadomi	vocation dominante du pôle économique, issue de la vocation dominante des sites économiques le constituant.		varchar	valeur obligatoire
pole_identif_date	date d'identification du pôle économique. Exemple : 2016-03-26		<u>car(10)</u>	valeur obligatoire
pole_actu_date	date de dernière actualisation des informations sur le pôle économique.		<u>car(10)</u>	valeur obligatoire
pole_nb_etab	nombre d'établissements du pôle économique		entier	valeur vide autorisée
pole_nb_emploi	nombre total d'emplois du pôle économique		entier	valeur vide autorisée
pole_surface	somme des surfaces des sites économiques constituant le pôle		entier	valeur vide autorisée
pole_geompoint	coordonnées géographiques du centroïde du site éco. au format WKT		car(long)	valeur vide autorisée
pole_rayonnement	rayonnement du pôle économique	varchar	valeur vide autorisée	

### 2. SITE-ECO

Classe d'objet	SITE-ECO
Définition	Les sites économiques comprennent :
	- Les Zones d'activité économique (ZAE) définies à l'article <u>L318-8-1</u> du code de l'urbanisme.
	"Sont considérées comme des zones d'activité économique, au sens de la présente section, les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire mentionnées aux articles L. 3641-1, L. 5214-16, L. 5215-20, L. 5216-5, L. 5217-2 et L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales."
	Une ZAE est prioritairement réservée à l'implantation d'entreprises. Elle réunit les pouvoirs publics, les collectivités et les entreprises dans une logique partenariale autour d'objectifs de croissance.
	Elle est en général placée sous le régime juridique du permis d'aménager ou d'une zone d'aménagement concerté (ZAC).
	La ZAE se présente comme un espace cohérent en termes d'aménagement et de tissu urbain, délimité géographiquement, et destiné à accueillir les activités susmentionnées.
	Elle intègre les parcelles cadastrales bâties ou non, aménagées ou non, destinées à accueillir les activités économiques, ainsi que les voiries, espaces verts et espaces techniques nécessaires à son fonctionnement.
	Depuis la loi NOTRe, les ZAE relèvent de la compétence de l'EPCI.
	- les sites économiques "historiques" regroupant plusieurs établissements présents dans les zones d'urbanisme à vocation économique (Ue, etc.) à l'exception des centre-villes, et n'ayant pas fait l'objet de transfert de compétence à l'EPCI;
	- les établissements isolés (ou mono-fonctionnel) présentant les mêmes caractéristiques mais avec un seul établissement de plus de 100 emplois ou couvrant une superficie supérieure à 2 ha;
	- des réserves foncières également présentes dans les zones d'urbanisme à vocation économique et correspondant aux projets de zones d'activité économique ou à leurs extensions futures.
Synonyme	ZAE et autres sites économiques
Regroupement	Le site économique est homogène dans ses caractéristiques et son implantation géographique. Inversement, un changement de caractéristique ou de localisation d'un site économique entraîne la création d'un nouvel objet.
	Les sites économiques géographiquement proches peuvent être regroupés dans un <u>pôle économique</u> .
Critères de sélection	Tous les sites économiques correspondant à la définition et en particulier toutes les ZAE visées par l'inventaire imposé par l'article 220 de la Loi Climat et résilience.
Modélisation géométrique	Le site économique est un ensemble d'unités foncières, elles-mêmes composées de parcelles cadastrales.
	Le périmètre du site économique englobe : les terrains bâtis et non bâtis occupés par des activités ; les terrains non bâtis, les terrains aménagés ou non aménagés destinés à l'accueil de ces activités à court, moyen ou long terme ; les voiries internes, les espaces verts et surfaces techniques nécessaires à son fonctionnement.
	Remarque : un périmètre issu d'une zone à vocation économique prescrite dans un document d'urbanisme peut scinder des parcelles cadastrales ou des unités foncières.
Primitive graphique	Surfacique 2D

Attribut	Définition	Occurrences	Туре	Contraintes
site_id	identifiant du site économique	Codif. ID §4.3	identifiant	clé primaire
pole_id	identifiant du pôle où se situe le site économique	Codif. ID §4.3	identifiant	
				valeur vide autorisée
site_nom	nom du site économique		varchar	valeur obligatoire
site_type	type de site économique	site_type	varchar	valeur obligatoire
site_vocadomi	vocation dominante constatée du site économique	site_vocadomi	varchar	valeur obligatoire
site_etat	état du site éco. (création, existant, extension)	site_etat	varchar	valeur obligatoire
site_surf_brute	superficie totale du site économique en hectare		réel	valeur obligatoire
site_surf_utile	te_surf_utile  Surface (en hectare) destinée à accueillir les implantations d'activités.  La différence entre surface brute et surface utile résulte de l'emprise des équipements publics (voirie, etc.) les délaissés et les éventuelles surfaces réservées à d'autres destinations (logements, loisirs, etc).		réel	valeur obligatoire
site_creation_date	n_date année de création du site économique. Exemple : 2015		<u>car(4)</u>	valeur vide autorisée
site_identif_date	date d'identification du site économique. Exemple : 2016-03-26		car(10)	valeur obligatoire
site_actu_date	date de dernière actualisation des informations sur le site économique.		car(10)	valeur obligatoire
site_description	commentaire libre contenant des infos descriptives du site économique		car(long)	valeur vide autorisée

Attribut	Définition	Occurrences	Туре	Contraintes
site_url	URL de la page web descriptive du site économique		url	valeur vide autorisée
site_epci_nom	nom de l'EPCI autorité compétente de la ZAE		varchar	valeur obligatoire si
site_epci_siren	n code <u>SIREN</u> de l'EPCI autorité compétente de la ZAE		car(9)	site_type = "zone d'activité économique"
site_comm_nom	nom de la commune principale d'implantation du site é	conomique	varchar	valeur obligatoire
site_comm_insee	code INSEE de la commune principale d'implantation d	du site économique	car(5)	valeur obligatoire
site_moa_type	type de maîtrise d'ouvrage	liste moa_type	varchar	valeur obligatoire
site_moa_nom	nom de la maîtrise d'ouvrage et/ou gestionnaire du site	e économique	varchar	valeur vide autorisée
site_moa_amngt	nom de la maîtrise d'ouvrage en charge de l'aménage	ment	varchar	valeur vide autorisée
site_moa_comm	nom de la maîtrise d'ouvrage en charge la commercial	isation	varchar	valeur vide autorisée
site_uf_nbre	nombre d'unités foncières du site économique		entier	valeur obligatoire
site_uf_vacant_nbre	nombre d'unités foncières vacantes du site économiqu	е	entier	valeur obligatoire
site_taux_vacance	taux de vacance de la ZAE suivant article <u>L318-8-2</u> CL (exprimé en pourcentage)	J	entier	valeur obligatoire si site_type = "zone d'activité économique"
site_uf_bati_nbre	nombre d'unités foncières bâties		entier	valeur vide autorisée
site_nb_etab	nombre d'établissements d'activité économique dans l	e site économique	entier	valeur vide autorisée
site_nb_emploi	nombre d'emplois du site économique		entier	valeur vide autorisée
site_geomsurf	géométrie surfacique du périmètre du site économique	e au <u>format WKT</u>	car(long)	forme WKT(POLYGON())
site_geompoint	coordonnées géogra. du centroïde du site économique	e au <u>format WKT</u>	car(long)	valeur vide autorisée
site_media	URL pointant vers un (des) média(s) : photo, vidéo, etc	c. du site éco.	url	valeur vide autorisée
site_surf_comm_dispo	surface disponible à la commercialisation, en hectare		réel	valeur vide autorisée
site_surf_projet	e_surf_projet surface réservée pour des projets en cours, en hectare		réel	valeur vide autorisée
site_voca_industrielle	/oca_industrielle le site comprend (oui / non) au moins une activité industrielle		booléen	valeur vide autorisée
site_voca_commerciale	voca_commerciale le site comprend (oui / non) au moins une activité commerciale		booléen	valeur vide autorisée
site_voca_tertiaire	le site comprend (oui / non) au moins une activité tertia	aire	booléen	valeur vide autorisée
site_voca_artisanale	le site comprend (oui / non) au moins une activité artisanale		booléen	valeur vide autorisée
site_voca_touristique	le site comprend (oui / non) au moins une activité touristique		booléen	valeur vide autorisée
site_voca_portuaire	voca_portuaire le site comprend (oui / non) au moins une activité portuaire		booléen	valeur vide autorisée
site_voca_aeroportuaire	e le site comprend (oui / non) au moins une activité aé	roportuaire	booléen	valeur vide autorisée
reseau_eau_pluviale	le site est équipé (oui / non) d'un réseau d'eau pluviale		booléen	valeur vide autorisée
reseau_eau_potable	le site est équipé (oui / non) d'un réseau d'eau potable		booléen	valeur vide autorisée
reseau_assainissement	, , , , , ,	ment	booléen	valeur vide autorisée
reseau_gaz	le site est équipé (oui / non) d'un réseau de gaz		booléen	valeur vide autorisée
reseau_electrique	le site est équipé (oui / non) d'un réseau électrique		booléen	valeur vide autorisée
reseau_fibre_optique	le site est équipé (oui / non) d'un réseau de fibre optiqu	<i>ie</i>	booléen	valeur vide autorisée
	présence (oui / non) d'une Installation Terminale Embr	anchée (ITE)	booléen	valeur vide autorisée
desserte_route_nom	libellé de la desserte routière principale		varchar	valeur vide autorisée
	libellé de l'autoroute la plus proche		varchar	valeur vide autorisée
autoroute_echang_dist	distance de l'échangeur autoroutier le plus proche		entier	valeur vide autorisée
gare_nom	nom de la gare de voyageurs la plus proche		varchar	valeur vide autorisée
gare_dist	distance (en km) de la gare de voyageurs la plus procl	he, par la route	entier	valeur vide autorisée
gare_fret_nom	nom de la gare de fret la plus proche		varchar	valeur vide autorisée
gare_fret_dist	distance (en km) de la gare de fret la plus proche, par	la route	entier	valeur vide autorisée
aeroport_nom	nom de l'aéroport le plus proche		varchar	valeur vide autorisée
aeroport_dist	distance (en km) de l'aéroport le plus proche, par la ro	ute	entier	valeur vide autorisée

### 3. TERRAIN-ECO

Classe d'objet	TERRAIN-ECO
Définition	Le terrain à vocation économique est constitué d'un ensemble de portions de terrain incluses dans un site économique et faisant l'objet d'un regroupement suivant leur état d'occupation, leur stade de commercialisation, leur stade d'aménagement et la nature de leur maîtrise foncière.  Il s'appuie globalement sur la limite de parcelle cadastrale mais peut également la subdiviser s'il provient d'un plan d'aménagement par lots qui précède un remembrement cadastral. (cf. schéma ci-dessous)
Synonyme	Terrain à vocation économique
Regroupement	Regroupement suivant l'état d'occupation, le stade de commercialisation, le stade d'aménagement et la nature de leur maîtrise foncière.
Critères de sélection	Tous les terrains à vocation économique réservés à l'intérieur d'un site économique
Modélisation géométrique	Ensemble de parcelles ou parties de parcelles cadastrales.  Dans la majorité des cas le terrain à vocation économique s'appuie sur le référentiel cadastral, mais il peut totalement s'en affranchir avant remembrement cadastral, comme l'illustre ce schéma :
	Terrains (subdivisions)  Parcelle (cadastre)  1 Lot (regroupement de terrains)
Primitive graphique	Surfacique 2D

Attribut	Définition	Occurrences	Туре	Contraintes
terr_id	identifiant du terrain à vocation économique	Codif. ID §4.3	identifiant	clé primaire
site_id	identifiant du site où se situe le terrain économique	Codif. ID §4.3	identifiant	clé secondaire
terr_surf_brute	superficie brute du terrain économique en hectare	,	réel	valeur obligatoire
terr_utile	superficie à prendre en compte (oui / non) dans le calcu utile du site	ıl de la surface	booléen	valeur obligatoire
terr_identif_date	date d'identification du terrain économique. Exemple : 2	2016-03-26	car(10)	valeur obligatoire
terr_actu_date	date de dernière actu. des informations du terrain éco.	Ex: 2023-04-30	car(10)	valeur obligatoire
terr_maitrise_fonc	maîtrise foncière du terrain éco. La typologie reprend la colonne "observation" de la variable <u>catpropro2</u> dans la table <u>pnb10_parcelle</u> des fichiers fonciers	terr_maitrise	varchar	valeur obligatoire
terr_stade_amngt	stade d'aménagement du terrain économique	terr_amngt	varchar	valeur obligatoire
terr_stade_comm	stade de commercialisation du terrain économique	terr_comm	varchar	valeur obligatoire
terr_etat_occup	état d'occupation du terrain économique	terr_occup	varchar	valeur obligatoire
terr_usage	usage du terrain économique	terr_usage	varchar	valeur obligatoire
terr_geomsurf	géométrie surfacique du terrain économique au format	WKT	car(long)	forme WKT(POLYGON())
terr_acquereur	nom de l'acquéreur du terrain à vocation économique		varchar	valeur vide autorisée confidentiel RGPD
terr_cession_date	date de la cession		car(10)	valeur vide autorisée
terr_vente_montant	t montant de la vente		entier	confidentiel
terr_m2_prix	prix au m²		entier	

### 4. ETABLISSEMENT

Classe d'objet	ETABLISSEMENT
Définition	Établissement de production d'activité économique, situé au sein d'un site économique, de façon à répondre aux nces de la Loi Climat & Résilience consistant à identifier les occupants (en sus des propriétaires).
Synonyme	
Regroupement	Pas de regroupement
Critères de sélection	Tous les établissements de production d'activité économique situés au sein d'un site économique
Modélisation géométrique	Ponctuelle à l'emplacement ou au centroïde de l'établissement de production d'activité économique
Primitive graphique	Ponctuel 2D

Attribut	Définition	Occurrences	Туре	Contraintes
SIRET	code <u>SIRET</u> de l'établissement		car(14)	clé primaire
SIREN	code <u>SIREN</u> de l'entreprise		car(9)	valeur obligatoire
terr_id	identifiant du terrain à vocation économique où se situe l'établissement		identifiant	clé secondaire
ban-id	référence à l'adresse de l'établissement dans la base a	adresse nationale	identifiant	clé secondaire
bat-id	identifiant unique du bâtiment dans le référentiel natior	nal des bâtiments	<u>identifiant</u>	valeur vide autorisée
etab_adresse	adresse de l'établissement		car(long)	valeur vide autorisée valeur obligatoire si ban- id est vide
etab_raison_sociale	raison sociale (nom juridique) de l'entreprise		varchar	valeur obligatoire
etab_nat_juridique	code de la catégorie juridique de l'entreprise en se réfé de la <u>nomenclature des catégories juridiques de l'INSE</u>		car(4)	valeur vide autorisée
etab_nom	nom ou appellation usuelle ou sigle de l'établissement		varchar	valeur vide autorisée
etab_enseigne	enseigne de l'établissement		varchar	valeur vide autorisée
epci_nom	nom de l'EPCI où se situe l'établissement		varchar	valeur vide autorisée
epci_siren	code <u>SIREN</u> de l'EPCI où se situe l'établissement		car(9)	valeur vide autorisée
comm_nom	nom de la commune où se situe l'établissement		varchar	valeur obligatoire
comm_insee	code INSEE de la commune où se situe l'établissemer	nt	car(5)	valeur obligatoire
etab_siege	qualité de siège de l'établissement (oui / non)		booléen	valeur obligatoire
etab_creation_date	date de création de l'établissement. Exemple : 2015-06	6-04	<u>car(10)</u>	valeur obligatoire
etab_identif_date	date d'identification de l'établissement. Exemple : 2016	5-03-26	<u>car(10)</u>	valeur obligatoire
etab_actu_date	date de dernière actualisation des informations. Exemp	ole: 2023-04-30	<u>car(10)</u>	valeur obligatoire
etab_actif	établissement en activité (oui / non)		booléen	valeur obligatoire
etab_fermeture_date	date ou année de fermeture de l'établissement. Exemp	ole: 2025-02-08	car(10)	valeur vide autorisée
etab_description	commentaire libre avec des informations descriptives of	de l'établissement	car(long)	valeur vide autorisée
etab_activite_code	code NAF et libellé de l'activité principale de l'établisse	ement, suivant la	car(10)	valeur obligatoire
etab_activite_libelle	nomenclature d'activités française de l'INSEE Exemple : 7112B, Ingénierie, études techniques		varchar	valeur obligatoire
etab_effectif_code	code et libellé de la tranche d'effectif salarié de l'établis	ssement, fournis	car(3)	valeur obligatoire
etab_effectif_libelle	par la base <u>SIREN</u> de l'INSEE		varchar	valeur obligatoire
etab_effectif_annee	millésime de la tranche d'effectif salarié de l'établissem	nent	car(4)	valeur obligatoire
etab_source_info	indication de la source de l'information sur l'établissement		varchar	valeur vide autorisée
geocodage_qualite	qualité de positionnement de l'établissement <u>geocodage_qualite</u>		varchar	valeur obligatoire
geompoint	localisation ponctuelle de l'établissement au <u>format WKT</u>		car(long)	forme WKT(POINT())
etab_contact_mail	mail de contact de l'établissement		mail	valeur vide autorisée
etab_contact_tel	numéro du téléphone de contact de l'établissement		car(10)	valeur vide autorisée
geom decalage x geom decalage y	décalage (en mètre) à appliquer à l'abscisse (respectivement l'ordonnée) de la position de l'établissement issue du géocodage des données SIRET		<u>entier</u> <u>signé</u>	valeur vide autorisée

### Exemple de remplissage des tables

(REM@ à faire ultérieurement)

Attribut	
site_id	
geomsurf	POLYGON((49.33 3.95, 49.38 3.89, 49.42 3.96,))

# 3.4 Description des types énumérés

Outres les valeurs désignées, tous les types énumérés comprennent les valeurs conventionnelles :

- "inconnu" pour exprimer : « inconnu, non renseigné, ou information non disponible »
- "autre"
- "sans objet"

Type énuméré : pole_vocadomi- attribut de : POLE-ECO		
mixte à dominante commerciale	mixte à dominante industrielle	
mixte à dominante logistique mixte à dominante tertiaire		

Type énuméré : pole_rayonnement- attribut de : POLE-ECO		
international	régional	
national	local	

	Type énuméré : site_type - attribut de : SITE-ECO		
Z	zone d'activité économique	établissement économique isolé	
S	site économique historique hors ZAE	réserve foncière	

Type énuméré : site_etat - attribut de : SITE-ECO		
création déclassé		
existant et actif	projet de déclassement	
extension		

Type énuméré : site_vocadomi - attribut de : SITE-ECO			
industrielle	touristique	entrepôts, logistique	
commerciale	portuaire	logistique agricole	
tertiaire	aéroportuaire <u>, aéronautique</u>	mixte	
artisanale	parc technologique		

Type énuméré : moa_type - attribut de : SITE-ECO		
commune	société d'économie mixte	Etat
epci	chambre de commerce et industrie	privé

Type énuméré : <b>terr_maitrise</b> - attribut de : <u>TERRAIN-ECO</u>			
personne physique	professionnel du foncier et immobilier	établissement de santé et structure sociale	
Etat	1. 3	établissement de tourisme et structure de loisir sportive ou cultuelle	
collectivité territoriale	propriétaire et exploitant de réseau	autre personne morale	
établissement industriel et commercial	établissement d'enseignement d'étude et de recherche		

Type énuméré : terr_amngt - attribut de : TERRAIN-ECO		
non aménageable	viabilisation en cours	
non aménagé <u>, non viabilisé</u>	viabilisé	

Type énuméré : <b>terr_comm -</b> attribut de : <u>TERRAIN-ECO</u>			
non commercialisé <del>par un acteur public</del>	en vente avec contraintes	réservé par option de réservation	
non commercialisable	vendu / commercialisation achevée	réservé par une délibération de l'EPCI	
en vente			

Type énuméré : <b>terr_occup</b> - attribut de : <u>TERRAIN-ECO</u>			
<del>disponible</del> inoccupé	occupation en transition	vacant, vacance immobilière ou foncière	
réservé à une implantation ou extension future	occupé	friche	

Type énuméré : terr_usage - attribut de : TERRAIN-ECO			
voirie	bâti résidentiel	espace agricole	
parkings, stationnement	bassin d'orage ou de rétention	zone de service	
zone de retournement poids-lourds	espace vert	carrières, zones d'extraction	
autres équipements publics	espace naturel	dépôt, stockage	
bâti productif			

Type énuméré : geocodage_qualite - attribut de : ETABLISSEMENT		
non localisé	localisation à la rue (sans numéro)	localisation au bâtiment
localisation à la commune	localisation à la plaque adresse	localisation au local dans le bâtiment
localisation au lieu-dit	localisation à la parcelle	

# 4 Recommandations pour les données des Sites économiques

Emprise territoriale Les lots de données sont constitués sur l'emprise territoriale de gestion de la donnée : d'une emprise intercommunale à une emprise régionale.

### 4.1 Qualité des données

### Référence normative

La référence normative internationale est la <u>norme ISO 19157</u> sur la qualité des données géographiques. La norme se décline au niveau national dans :

- les travaux du groupe de travail CNIG sur la qualité des données géographiques
- la série de fiches CEREMA : Qualifier les données géographiques Un décryptage de la norme ISO 19157
- le registre national des mesures pour la qualification des données géographiques.

### Principes de qualité visés

Les objectifs majeurs de qualité des informations géographiques sont :

- la qualité descriptive des données afin que les sites économiques soient précisément identifiés;
- la qualité géométrique des données ;
- la qualité topologique des données, en particulier la cohérence entre l'emprise du site économique et les parcelles cadastrales concernées ;
- la conformité au modèle de données et au catalogue d'objets du présent standard;
- la disponibilité rapide des données et leur actualisation aussi fréquente que possible, y compris sous une forme collaborative.

### **Précision** géométrique

La précision géométrique est une indication de la « justesse » de la position des objets dans l'espace à deux dimensions.

Il convient de respecter une précision de position cohérente avec celle du parcellaire cadastral et une échelle de représentation cartographique au 1 / 2000.

### Cohérence logique

Le degré de précision géométrique décrit ci-dessus est assorti d'une exigence de meilleure cohérence topologique possible entre les périmètres des sites économiques et les parcelles cadastrales sous-jacentes.

### **Exhaustivité**

L'exhaustivité est la présence ou l'absence d'objets, d'attributs ou de relations. D'une manière générale on s'attend à trouver dans les lots de données la description de l'ensemble des sites économiques, des unités foncières et des établissements.

L'évaluation s'appuiera sur la mesure : <u>Taux d'exhaustivité</u>.

### Précision sémantique

On s'attend à trouver dans les lots de données des objets présentant des valeurs d'attributs exactes (sans confusion de valeurs).

Les identifiants sont uniques et pérennes. Le producteur de données peut conserver le lien avec son propre système d'informations en conservant si besoin les identifiants de ces mêmes objets dans son propre système.

L'évaluation s'appuiera sur les mesures liées aux critères de précision thématique et en particulier les mesures :

- <u>Taux de valeurs d'attributs correctes</u> pour les attributs non quantitatifs, dont les listes à valeurs prédéfinies décrites au § Description des types énumérés

### Qualité temporelle

Ce critère de qualité concerne les informations de type "date". On s'intéressera au critère de cohérence temporelle.

A titre d'exemple : une date d'actualisation doit être postérieure à la date de saisie initiale.

Par ailleurs, les métadonnées doivent indiquer s'il existe des différences de description de telle ou telle classe d'objets, par exemple avec des collectes d'informations de dates différentes, et elles doivent indiquer les dates d'actualisation des données.

### 4.2 Règles d'organisation et de codification

des caractères

**Système d'encodage** Le système d'encodage doit préférentiellement utiliser le jeu de caractères UTF-8. Dans tous les cas, il doit être précisé dans les métadonnées.

Codification des Il n'existe pas d'identification nationale des sites économiques antérieure au IDENTIFIANTS présent standard.

> Les classes d'objets du modèle de données Site Economique sont dotées d'un identifiant d'objet stocké dans l'attribut : <classeObjet>\_id

Il s'agit d'un identifiant **unique** qui référence sans équivoque un seul objet.

Il est constitué d'une chaîne de caractères respectant le format :

### [INSEE]\_[classeObjet]\_[IdentifiantTechnique]

- [INSEE] correspond au code INSEE de la commune de localisation originelle du site économique.
- [classeObjet] correspond au nom de la classe d'objet concerné : POLE-ECO, SITE-ECO, TERRAIN-ECO
- [IdentifiantTechnique] correspond à l'identifiant unique de l'objet dans la base de données source s'il existe sinon il est généré par incrémentation automatique.

Exception : la classe d'objet ETABLISSEMENT possède son propre identifiant, le code **SIRET** de l'INSEE constitué de 14 chiffres.

Exemple de codification d'identifiant

attributs de type DATE

Codification des Les dates sont codées suivant la norme ISO 8601 format étendu : AAAA-MM-JJ Les millésimes (années) sont codés : AAAA

Codification des

Pour les attributs de type "listes de valeurs énumérées" :

attributs de type "liste"

- le code 00 exprime : « inconnu, non renseigné, ou information non disponible »

- le code 99 exprime "sans objet".

Séparateur de valeurs

Lorsqu'un attribut peut contenir plusieurs valeurs, elles sont séparées par le caractère pipe (|)

## 5. Métadonnées

### 5.1 Généralités

Chaque jeu de données doit obligatoirement être accompagné de ses métadonnées INSPIRE afin de mettre en évidence les informations essentielles contenues, et ainsi permettre l'identification et la réutilisation des lots données.

Références Ces consignes facilitent le catalogage des données et leur « moissonnage » par des outils dédiés. Elles s'appuient sur :

- le « Guide de saisie des éléments de métadonnées de données » v2.0, 2019
- le « Guide Identificateurs de Ressource Uniques » v1.0.1 de février 2016
- le guide technique européen pour l'implémentation des métadonnées de données et de services **INSPIRE**

Périmètre INSPIRE Les informations relatives aux sites économiques intègrent le thème 4 "Usage des sols" de l'annexe III de la directive Inspire.

### 5.2 Consignes de nommage du fichier

Consignes de nommage du Le fichier de métadonnées est nommé : fr-<SIREN>-SITE-ECO<date>.xml

fichier L'identificateur de la métadonnée, pour les données de l'inventaire des sites économiques est constitué (recommandation) de deux blocs :

- bloc identifiant de la collectivité ou autorité compétente pour l'inventaire des sites économiques : fr-

- bloc identifiant la donnée : -SITE-ECO<date>

<date> est de la forme AAAAMMJJ

Le nom du fichier de métadonnées de l'inventaire des sites économiques de l'autorité compétente Exemple

portant le numéro SIREN 422270515 publiées le 22 avril 2021, prend la forme : fr-422270515-SITE-

ECO20210422.xml

### 5.3 Identification des données

Intitulé de la ressource L'intitulé contient le titre de la donnée avec une indication de la zone géographique. Il ne contient pas

(obligatoire) de millésime.

Xpath ISO 19115 identificationInfo[1]/\*/citation/\*/title

Exemple Données de l'inventaire des sites économiques de l'agglomération de Tulle

Résumé de la ressource Le résumé doit décrire la ressource de façon compréhensible avec une définition commune et une

(obligatoire) indication géographique

Xpath ISO 19115 identificationInfo[1]/\*/abstract

Exemple Données de l'inventaire des sites économiques de l'agglomération de Tulle. Ce lot est constitué

conformément aux prescriptions du standard CNIG Sites Economiques et fourni au format geojson.

Type de la ressource Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec la valeur : dataset.

(obligatoire) Certaines interfaces de saisie proposent « jeu de données ».

Xpath ISO 19115 hierarchyLevel

Exemple dataset

Localisateur de la Le localisateur est un lien vers un site permettant de décrire plus finement la ressource mais pouvant

ressource également permettre le téléchargement ou l'accès aux données ressources.

Le localisateur est de préférence une URL (résolvable).

Il peut y avoir plusieurs liens mais au moins un des liens doit être un accès public.

Xpath ISO 19115 transferOptions/\*/onLine/\*/linkage/URL

Exemple de localisateur décrivant la ressource

https://schema.data.gouv.fr/cnigfr/schema-site-eco/

Exemples de service de téléchargement

Service de téléchargement : ex: https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/sites-economiques/

Exemple de service de

Service de visualisation de l'inventaire des sites économiques :

visualisation

ex: https://portail-national-foncier-economique.fr/SITE-ECO/.../wms/v?request=GetCapabilities

Identificateur de ressource L'identificateur de ressource unique identifie la ressource elle-même (série de données ou service)

unique IRU (obligatoire)

Xpath ISO 19115

identificationInfo[1]/\*/citation/\*/identifier/\*/code

Exigence

L'IRU doit être conforme aux guides CNIG relatifs à la saisie des éléments de métadonnées INSPIRE :

- « Guide de saisie des éléments de métadonnées INSPIRE »

- « Guide Identificateurs de Ressource Uniques »

Remarque

Le champ IRU est "répétable": il est possible de renseigner plusieurs IRU dans une fiche de

métadonnées.

FileIdentifier Le champ fileIdentifier est utilisé par tous les catalogues de métadonnées (en particulier par le (recommandé) Géocataloque) comme identifiant de la fiche de métadonnées et est donc requis pour que la

métadonnée soit déposée in fine sur le Géocatalogue.

Il doit être unique quelque-soit l'outil utilisé pour produire la fiche de métadonnées et peut prendre

l'une des deux formes suivantes :

- identique aux règles de nommage du fichier de métadonnées (sans l'extension .xml)

- UUID aléatoirement généré par certaines plate-formes

Remarque

L'IRU est un champ de métadonnées prescrit par Inspire, il identifie la ressource elle-même (série de

données ou service).

Le fileIdentifier est un champ technique imposé par l'utilisation du protocole CSW, il identifie la fiche de

métadonnées dans le catalogue.

Xpath ISO 19115

fileIdentifier

Recommandation : règle de nommage

ex.: fr-422270515-SITE-ECO20210422.xml

Exemple 2: UUID

ex.: FEB67BA6-DFCE-4DAA-4515-70E77CAB4C44

Langue de la ressource Le champ est à remplir avec le code à trois lettres de la langue de la ressource.

(obligatoire)

Les documents d'urbanisme en France doivent obligatoirement être rédigés en français, le champ est

à remplir avec la valeur : fre

Ce code à trois lettres, conforme aux prescriptions de saisie de métadonnées INSPIRE, provient de la

liste normalisée : http://www.loc.gov/standards/iso639-2/php/code list.php

Xpath ISO 19115

identificationInfo[1]/\*/language

Exigence

fre

Encodage Le champ est à remplir avec les valeurs suivantes :

(obligatoire) - format d'échange (format de distribution)

version de format. Si le numéro de version n'est pas connu, la valeur par défaut sera « inconnue »

Xpath ISO 19115

distributionInfo/\*/distributionFormat/\*/name distributionInfo/\*/distributionFormat/\*/version

Exemple

aeoison 1.0

Encodage des caractères Il s'agit de l'encodage des caractères utilisé dans le lot de données

(obligatoire)

Xpath ISO 19115 identificationInfo[1]/\*/characterSet

Remarque Le format NeTEx impose l'encodage utf8

Exigence utf8

Type de représentation Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec la valeur : vector

géographique (traduction de « vecteur »)

(obligatoire)

Xpath ISO 19115 identificationInfo[1]/\*/spatialRepresentationType

Exigence vector

## 5.4 Classification des données et services géographiques

Catégorie thématique Le champ est à remplir avec la valeur suivante : economic site

(obligatoire)

Xpath ISO 19115 identificationInfo[1]/\*/topicCategory

Exigence economic site

### 5.5 Mots-clés

Mots clés obligatoire Le champ est à remplir avec

- la désignation du thème : economic site

ensuite avec les mots-clés permettant aux systèmes d'informations d'identifier le lot de données :

- code SIREN de l'autorité compétente :

Mot clé: <code SIREN>

Nom du thésaurus : Répertoire SIREN Date de publication : 20aa-mm-jj

Xpath ISO 19115 identificationInfo[1]/\*/descriptiveKeywords/\*/keyword

identificationInfo[1]/\*/descriptiveKeywords/\*/thesaurusName

Exemple economic site

422270515 Répertoire SIREN 2021-10-30

### Mots clés recommandés

Xpath ISO 19115 identificationInfo[1]/\*/descriptiveKeywords/\*/keyword

identificationInfo[1]/\*/descriptiveKeywords/\*/thesaurusName

Exemple

Mots clés libres Ces mots-clés ne doivent pas être saisis ensemble dans un mot-clé unique mais dans des mots-clés

séparés

Exigence données ouvertes

Remarque 1 un séparateur est inutile, car il y a un mot-clé par balise.

Remarque 2 D'après : http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/01/Guide-de-saisie-des-%C3%A9I

%C3%A9ments-de-m%C3%A9tadonn%C3%A9es-INSPIRE-v1.1-final-light.pdf#page=18:

« Dans le cas de données sous licence ouverte, il convient d'ajouter un mot-clé 'données ouvertes'. »

**28/06**/2023 26

### 5.6 Situation géographique

Rectangle de délimitation Pour l'ensemble des lots concernés, le rectangle de délimitation est défini par les longitudes est et

géographique ouest et les latitudes sud et nord en degrés décimaux, avec une précision d'au moins deux chiffres

(obligatoire) après la virgule. Les coordonnées sont exprimées en WGS84

Xpath ISO 19115 identificationInfo[1]/\*/extent/\*/geographicElement/\*/westBoundLongitude

identificationInfo[1]/\*/extent/\*/geographicElement/\*/eastBoundLongitude identificationInfo[1]/\*/extent/\*/geographicElement/\*/southBoundLatitude identificationInfo[1]/\*/extent/\*/geographicElement/\*/northBoundLatiTude

Exemple O:-4.24

S: 41.34 E: 10.81 N: 50.79

Exigences Les coordonnées sont exprimées en WGS84

On utilise le point comme séparateur décimal, et non la virgule

Référentiel de coordonnées Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec le système de (obligatoire) coordonnées des données, avec utilisation du code EPSG ou du registre IGN-F, en se conformant au

tableau des systèmes de Référence de Coordonnées usités en France.

Xpath ISO 19115 referenceSystemInfo/\*/referenceSystemIdentifier/\*/code

Code xml <gmx:Anchor

xlink:href="http://www.opengis.net/def/crs/EPSG/0/2154">EPSG:2154</gmx:Anchor>

<u>ou:</u>

<gmx:Anchor</pre>

xlink:href="http://registre.ign.fr/ign/IGNF/crs/IGNF/RGF93LAMB93">IGNF:RGF93LAMB93</

gmx:Anchor>

Exemple Pour la métropole avec code EPSG: http://www.opengis.net/def/crs/EPSG/0/2154

Pour l'outre-mer (La Réunion) avec registre IGN-F: http://registre.ign.fr/ign/IGNF/crs/IGNF/RGR92UTM40S

# 5.7 Références temporelles

Dates de référence Le champ Date est à remplir avec la valeur de la date de dernière actualisation du lot de données.

(obligatoire) Le champ Type de date est à remplir avec la valeur « création » lors de la première constitution du lot,

puis la valeur « révision » pour les versions ultérieures.

Xpath ISO 19115 identificationInfo[1]/\*/citation/\*/date[./\*/dateType/\*/text()='revision']/\*/date

Exemple 2021-04-22

Type de date : création (la première fois) / révision (les fois suivantes)

### 5.8 Qualité et validité

**Généalogie** Le champ est à remplir avec un texte faisant état de l'historique du traitement et/ou de la qualité (obligatoire) générale de la série de données géographiques, on mentionnera les éléments suivants :

- le référentiel source de la géométrie

- la version du standard de référence

- le numéro de version du lot et sa durée de vie.

- etc.

Xpath ISO 19115 dataQualityInfo/\*/lineage/\*/statement

Note: L'élément scope>level doit être fixé à « dataset ».

Exemple Données de l'inventaire des sites économiques de l'agglomération de Tulle. Ce lot de données produit

a été numérisé à partir du référentiel géométrique < referentiel >, millésime < millesime > en suivant le

Résolution spatiale Le champ est à remplir avec la valeur entière correspondant au dénominateur de l'échelle.

(obligatoire) Ce dénominateur est celui de l'échelle du plan de référence pour la production du document

numérique ou la plus petite échelle (le plus grand dénominateur) des différents plans ayant servi à la

production des documents numériques.

Xpath ISO 19115 identificationInfo[1]/\*/spatialResolution/\*/equivalentScale/\*/denominator

Exemple 2000 (dans le cas d'une échelle 1 / 2 000)

### 5.9 Autres mesures qualité

Pour chaque mesure qualité ayant fait l'objet d'une évaluation, faire apparaître les champs suivants :

Identifiant de la mesure On indique l'URI de la mesure dans le Registre des mesures liées à la Qualité de Données

(obligatoire) Géographiques

Xpath ISO 19115 dataQualityInfo/\*/report/\*/measureIdentification/\*/code

Exemple https://data.geocatalogue.fr/ncl/mesuresQuaDoGeo/txEx

Résultat II s'agit du résultat de la mesure qualité effectuée sur le jeu de données.

Le champ est à remplir avec les sous éléments suivants :

- Type de valeur : Type du résultat (Integer pour un résultat numérique, Double pour un nombre flottant

et String pour une chaîne de caractère)

- Unité de mesure : Unité de mesure du résultat (Unity pour un nombre sans unités, meter pour un

résultat en mètres, percent pour un pourcentage)

- Valeur : Valeur du résultat (Par exemple pour un taux d'exhaustivité de 85,5%, la valeur sera 85,5)

Xpath ISO 19115 dataQualityInfo/\*/report/\*/result/\*/valueType

dataQualityInfo/\*/report/\*/result/\*/valueUnit dataQualityInfo/\*/report/\*/result/\*/value

Exemple Double

percent 85,5

### 5.10 Conformité

**Spécification** On indique la conformité au standard CNIG Site Economique (obligatoire) Le champ est à remplir avec les éléments suivants :

- titre : référence du standard sous la forme : standard CNIG Site Economique

- date : date de validation du standard sous la forme AAAA-MM-JJ

- type de date : publication

Xpath ISO 19115 dataQualityInfo/\*/report/\*/result/\*/specification

Exemple Standard CNIG Site Economique v2024-01

2024-01-05 publication

Degré Il s'agit du degré de conformité des données avec les spécifications.

Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec les valeurs : true

(en cas de conformité) / false (en cas de non conformité).

La balise est laissée vide en cas de non évaluation de la conformité. Le degré est considéré comme « non évalué » si le champ n'est pas présent.

Xpath ISO 19115 dataQualityInfo/\*/report/\*/result/\*/pass

Exigence true / false / ou champ laissé vide

Exemple true

## 5.11 Contraintes en matière d'accès et d'utilisation

Conditions applicables à Le champ est à remplir avec les mentions concernant :

l'accès et à l'utilisation - les contraintes légales

les contraintes de sécurité
les contraintes d'usage

Xpath ISO 19115 Condition d'accès et d'utilisation :

identificationInfo[1]/\*/resourceConstraints/\*/useLimitation

Restriction d'accès public :

 $identification Info [1] \slashed{1} \sla$ 

identificationInfo[1]/\*/resourceConstraints/\*/otherConstraints

Contraintes d'usage : Licence ouverte v2.0 Recommandation

Contraintes d'accès : Pas de restriction d'accès public

### 5.12 Organisation responsable de la ressource

Organisme responsable de Le champ est à remplir avec :

la ressource - l'organisme propriétaire de la donnée, une adresse mail générique de contact : Il doit s'agir d'une

adresse mail institutionnelle, en aucun cas nominative. A défaut d'adresse mail, indiquer l'URL du

formulaire de contact de l'organisme propriétaire de la donnée. - Le rôle de cet organisme : owner (traduction de « propriétaire »)

Xpath ISO 19115 identificationInfo[1]/\*/pointOfContact/\*/organisationName

identification Info [1]''/point Of Contact /\*/contact Info /\*/address /\*/electronic Mail Address identification Info [1] /\*/point Of Contact /\*/role

Exemple Tulle Agglomération

Exemple https://www.tulle-agglo.fr/.../Contacter-Tulle-Agglo

Exigence owner

### 5.13 Métadonnées concernant les métadonnées

Point de contact pour la Le champ est à remplir avec le nom de l'organisation :

métadonnée - l'organisme de contact (même s'il est identique à l'organisme responsable de la ressource)

- une adresse mail générique de contact : Il doit s'agir d'une adresse mail institutionnelle non

nominative. A défaut d'adresse mail, indiquer l'URL du formulaire de contact de l'organisme propriétaire

de la donnée.

- La nature de cette adresse : pointOfcontact (traduction de « Point de contact »)

Xpath ISO 19115 contact\*/organisationName

contact/\*/address/\*/electronicMailAddress

contact/\*/role

Exemple Tulle Agglomération

Exemple https://www.tulle-agglo.fr/.../Contacter-Tulle-Agglo

pointOfContact Exigence

Date des métadonnées Date à laquelle l'enregistrement des métadonnées a été fait ou révisé

Elle est exprimée sous la forme AAAA-MM-JJ

Xpath ISO 19115 dateStamp Exemple 2021-04-29

Langue des métadonnées Langue des métadonnées. Cet élément prend la valeur fre pour « français »

Xpath ISO 19115 language

Exigence fre

# 6 Annexes:

## 6.1 Noms courts des attributs

Certains formats SIG tels le <u>format Shapefile</u> n'admettent pas de noms d'attributs de longueur supérieure à 10 caractères. Cette table établit la correspondance entre les noms d'attributs du standard et leur forme courte limitée à 10 caractères.

Attribut	Nom court (SHP)
site_id	SITEID